

Citoyens - Justice - Police

Commission nationale sur les rapports entre les citoyens et les forces de sécurité,
sur le contrôle et le traitement de ces rapports par l'institution judiciaire

L'affaire du TEDDY BEER



- ANNEXES AU RAPPORT -

Commission nationale Citoyens-Justice-Police
Antenne de HAUTE-VIENNE

Sommaire

<u>ANNEXE 1</u>	3
Article du Populaire du Centre, édition du 8 avril 2009	3
<u>ANNEXE 2</u>	4
Texte du mail du 23 janvier 2009 circulant sur le net	4
<u>ANNEXE 3</u>	7
Article du Populaire du Centre, édition du 24 janvier 2009	7
<u>ANNEXE 4</u>	8
Article du Populaire du Centre, édition du 31 janvier 2009	8
<u>ANNEXE 5</u>	9
Article de l'Echo du Centre, édition du 24 janvier 2009	9
<u>ANNEXE 6</u>	10
Article de l'Echo du Centre, édition du 27 janvier 2009	10
<u>ANNEXE 7</u>	11
Lettre de saisine de la Commission Citoyens-Justice Police	11
<u>ANNEXE 8</u>	13
Lettre de J.A., co-gérant du Teddy Beer	13
<u>ANNEXE 9</u>	14
Communiqué de la Commission Citoyens-Justice Police	14
<u>ANNEXE 10</u>	15
Article du Populaire du Centre, édition du 29 mai 2009	15
Article de l'Echo du Centre, édition du 29 mai 2009	16
<u>ANNEXE 11</u>	17
ITT de M.J.	17
<u>ANNEXE 12</u>	19
Article de l'Echo du Centre, édition du 31 janvier 2009	19
<u>ANNEXE 13</u>	20
Demande de rendez-vous adressée au sous-brigadier P.B.	20
<u>ANNEXE 14</u>	21
Demande de rendez-vous adressée au brigadier-chef D.C.	21
<u>ANNEXE 15</u>	22
Demande de rendez-vous adressée au sous-brigadier P.L.	22
<u>ANNEXE 16</u>	23
Convocation du Président de la LDH de Limoges par le SRPJ	23
<u>ANNEXE 17</u>	24
Première convocation du Président de la LDH de Limoges par le Procureur de la République	24

ANNEXE 1**Article du Populaire du Centre, édition du 8 avril 2009****Région → Actualité****NOUVEAUTÉ** ■ Une antenne Citoyen-Justice-Police a été créée à Limoges**Contre les violences policières**

Une antenne de la commission nationale Citoyen-Justice-Police a été créée à Limoges. L'un de ses buts est de mener des enquêtes sur les violences policières.

Stéphanie Barrat

À près de Lille, Marseille ou encore Grenoble, c'est au tour de Limoges de se doter d'une antenne Citoyen-Justice-Police.

Au plan national, la Ligue des droits de l'homme (LDH), le Syndicat de la magistrature (SM) et le Syndicat des avocats de France (SAF) ont créé en juillet 2002 cette commission en partant du constat qu'il existait une dégradation des rapports entre les citoyens et les forces de sécurité. « À Limoges aussi, nous avons des soucis d'incivilités et de violences des forces de l'ordre, c'est pour cela que nos trois organisations ont voulu cette antenne », indique Alain Lebugle, le président de LDH 87.

Un garde-fou

Pour Matthieu Bonduelle, le secrétaire général du SM, « l'antenne est un interlocuteur visible pour les citoyens et permet aussi de se réapproprier un certain nombre de droits ».

En effet, « les gens ont peur de faire valoir leurs droits face à la police, ils sont inquiets des représailles (outrage à agent, dénonciation calomnieuse) », explique Matthieu



DÉBAT. De gauche à droite : Matthieu Bonduelle (secrétaire général du syndicat de la magistrature), Fanny Cortot (syndicat des avocats de France) et Alain Lebugle (président de la Ligue des droits de l'homme 87).

PHOTO THOMAS JOUHANNAUD

Bonduelle. « Cette commission est un garde-fou qui permet d'atténuer le déséquilibre naturel entre les policiers et les citoyens », insiste Fanny Cortot, du SAF.

La "victime type" : un jeune homme, le plus souvent d'origine maghrébine...

La commission Citoyen-Justice-Police propose l'anonymat. Son but est de mener une enquête à charge et à décharge, il

s'agit d'un travail d'audition de tous les protagonistes (si possible) et d'un travail de retranscription. À l'issue de cette enquête tripartite, un rapport est rédigé puis communiqué et des dysfonctionnements sont pointés du doigt.

« Les dossiers qui remontent concernent surtout les contrôles d'identité qui dégénèrent ou les interpellations abusives », rappelle Fanny Cortot.

Et d'après ces dossiers, des statistiques ont permis de dresser un portrait-robot : « les victimes de violences policières sont surtout des hommes de moins de 30 ans, d'origine étrangère, le plus souvent

maghrébine », lâche Matthieu Bonduelle. « Les policiers sont plus souvent mis en cause que les gendarmes ou les surveillants de prison », ajoute-t-il. « Nous ne sommes pas là pour dire que tout est mauvais chez la police », tient à préciser Fanny Cortot.

« Le durcissement législatif associé au climat social participent à l'augmentation des violences », affirme Matthieu Bonduelle. ■

Renseignements. La LDH 87 assurera le secrétariat de l'antenne Citoyen-Justice-Police. Les demandes d'enquêtes doivent impérativement être faites par écrit. Adresse : 40, rue Charles-Silvestre, 87000 Limoges, ou 05.55.71.33.06.

ANNEXE 2**Texte du mail du 23 janvier 2009 circulant sur le net**

"Alors, vite fait, pour informer ceux qui n'était pas là et pour relayer l'info, voilà ce qui s'est passé ce jeudi 22 Janvier à Limoges: Faites passer l'info SVP, n'ayant pas les adresses de tout le monde.

Un sound system s'organise au Teddy Beer, rue Delescluze à Limoges. A la base le sound system se fait en soutien aux supporters Bordelais "emprisonnés injustement" comme le dit l'affiche qui annonce la soirée. . Tout se passe bien , il y a une super ambiance, le bar est bondé, on est plusieurs à passer des vinyles, il est 23H environ et la soirée s'annonce bien, le son n'est pas trop fort et l'ambiance bon enfant. Vers 23H30, du fond du bar, derrière les platines et face à la piste de danse, N, B, et moi voyons 2 flics, suivi de 2 autres essayer de se frayer un passage dans le bar, tonfa à la main, dans notre direction. A partie de là, les flics chopent violemment un gars qui dansait tranquillement, lui mettent les menottes et se mettent à hurler "tu te calme! Tu te calme!!", paradoxalement le gars n'oppose aucune résistance, et se voit étranglé façon savate par les keufs. Forcément on bouge vers les flics pour demander des explications, tout le bar ne pige plus rien, on veut s'expliquer, se demandant ce qui se passe pour justifier une arrestation façon "on a chopé le cartel"... Les gens veulent sortir en masse, saisis par l'incompréhension, dehors les collègues qui saisissent la situation nous incitent à rentrer dans le bar histoire d'éviter le grabuge et l'émeute générale. Nous voilà parqués dans le bar, tous assez remontés (une quarantaine de personnes, collègues, camarades, amis, gens là par hasard, et heureusement pas d'enfants!); Ensuite deux trois flics rentrent dans bar histoire de tâter l'ambiance générale. Forcément sa part un peu dans tout les sens, mais sa reste verbale, sa reste des interrogations, des injonctions aux flics style "mais calmez vous, c'est inadmissible, que se passe t-il?"...Mais ayant chopés déjà deux gars, raison de leur venue d'origine apparemment, il reste des places dans les voitures qui arrivent. On ne voit pas bien de l'intérieur du bar mais déjà 4 voitures dont une de la BAC sont là, et d'autres arriveront par la suite. En plus c'est pratique, ils sont venus interroger deux mecs, et ils se retrouvent dans un bar bondé de "gauchistes", red ou anar, en plus de quelques étudiants, c'est le moment de faire monter les quotas. On dirait les flics du Bopé version beaufs Limousins, remontés à bloc de cc, une gazeuse dans la main, un tonfa dans l'autre. La tension est palpable, le flic ouvre la porte du bar donc, N, qui a bu du jus de fruits toute la soirée, l'interpelle poliment "calmez vous que se passe t'il, qu'a t-on fait?" De là le flic sort un truc du style "qu'est ce que t'as il y a un truc qui va pas? Ya un truc qui va pas?" il répète sa deux trois fois en hurlant, Un hippie à ma droite commence à vouloir jouer le rebelle, quelque potes un peu plus en retrait hurlent au flics de s'arrêter, que oui si sa se passe comme sa, il les attendent parce que effectivement "ya un truc qui vas pas"...De là, ça part, Le hippie se fait tirer hors du bar par les flics, menotté et embarqué dans une bagnole, puis c'est au tour de N de se faire embarquer, comme sa, pour le plaisir, je sens que je vais y passer aussi alors je tente de garder le sang froid. C'est le moment de faire du quotas, en pleine période de paranoïa terroriste, de manif pro palestinienne et de fêtes en soutien pour des mecs injustement emprisonnés et de surcroît des antifascistes. Sa fait déjà 4 arrestations en un quart d'heure, il n'est peut-être même pas minuit. Dans la panique générale, on sort du bar, les flics sont une dizaine, harnachés comme des guerriers, la haine dans les yeux, gazeuses et tonfa à la main. Il y a 7 bagnoles de flics, gyrophares allumés, sous la pluie, dans la rue Delescluze. Une des rues certainement les plus étroites de Limoges, en plein centre ville. Inutile de dire que l'ambiance est Mad max, que un ou deux mecs de l'Uni se rincent l'oeil comme il faut et jubilent de leur fenêtre, tandis que Alban, le jongleur, le relou qui vous a

emmerdé au moins une fois en soirée, et qui s'avère être la balance des flics, s'est tiré en douce, (faire ses valises j'espère pour lui)...

Bref on décide de re-rentrer dans le bar, quitte à être en sécurité. Mais c'est l'inverse qui se passe, je voit un flic arriver de l'extérieur, tonfa a la main vers la porte. Les quelques-uns qui sont à proximité de la porte essaient de la bloquer, je tente de la bloquer avec mon pied sans vraiment comprendre ce que le flic cherche à faire, du moins a ne pas réussir à me résigner au fait que si, il a bien l'intention de nous gazer dans le bar... Le flic s'énerve, les deux trois copains qui étaient dehors nous ont dit par la suite que les keufs étaient hyper enragés, et était en train de préparer les matraques pour exploser la vitre du bar, quitte à faire un massacre. Nous de l'intérieur on sent bien que sa pue, et on préfère arrêter de retenir la porte, les flics entre alors à 5 ou 6, je me retrouve face à eux, je les vois qui choppe les gazeuses et commencent à parquer tout le monde au fond du bar, comme des moutons, les chaises tombent, les verres se brisent, et le matos de musique ainsi que les disques, alors par terre vont se trouver mal en point, pas autant que les gens. Je choppe ma meilleure amie en pleurs, et on se cale entre le comptoir et la vitre, histoire de se protéger des jets de gaz lacrymo. Sa y est, les flics avancent et gazent pendant un moment, Les gens se mettent à genoux, suffoquent vomissent, pleurs... et les flics ressortent en faisant bien gaffe de refermer la porte sur nous! Histoire de nous faire savourer le parfum et de nous rabaisser. Façon SS... Tout le monde sort, sort, crache etc... tout le monde est bien choqué, on a encore une fois, rien compris à ce qui se passait, et encore une fois heureusement qu'il y avait pas d'enfants. Tout le monde est en larmes, et la pluie n'arrangent pas les choses même le patron du bar ne capte rien et se ruent vers les flics en demandant des explications, j'y vais aussi, seule réponse du bleu: "je ne sais pas je viens d'arriver"... Ok, on a tous compris, sadisme gratuit, nouvelle politique répressive, traque aux gauchos, et ce n'est qu'un début... Je pars faire un tour, histoire de me calmer et tenter d'apercevoir le pote dans les voitures qui partait... J'ai mal aux tripes, bien plus qu'aux yeux et j'ai le cœur en feu, je reviens, je vois quelqu'un à terre, jeans et adidas, un pote donc, un flic lui appuie sur la nuque avec son genou le maintien à terre, je vois ses jambes, elles ne bougent pas, il n'y a donc pas de résistance. Il sera face contre terre, immobile, un flic sur lui, dans la pluie battante, durant 10 minutes avant d'être embarqué. On a l'impression d'être dans une mauvaise série B où les pourris seraient à donf de coke, sa fait vraiment flipper, les gens pleurent ou sont énervés. Bon on est à 6 arrestation et il est à peine minuit et demie... et le Teddy beer, c'est Bagdad maintenant. Les flics se barrent, on décide de tous aller au comico. On prend les voitures, on est une vingtaine à se retrouver les bas, témoins lambdas venus porter plainte pour agression. Le patron d'un autre bar est avec nous, on se dirige en masse vers le comico, la grille est fermée, mais on peut voir l'intérieur du comico avec les policiers. Le gérant du W demande à l'interphone de rentrer, pour porter plainte pour agression, on garde tous notre calme, on se pose en tant que victimes. Le flic à l'interphone fait semblant de ne pas comprendre, et en même temps une dizaine de flics sortent du comico, se mettent face à nous derrière les grilles, gazeuses à la main et pas sereins, comme quoi ils sont conscients de ce qu'ils ont fait et s'attendent à une réaction violente qui aurait été légitime. Mais on la joue tranquille, on leur dit qu'on cherche pas les embrouilles, qu'on veut juste faire une déposition, porter plainte et prendre des nouvelles de nos deux potes. Il est 13:36 le lendemain, toujours pas de nouvelles... Bref les flics refusent, ce qui est illégal soit dit en passant... On repart en s'apercevant qu'on est encerclé de bagnoles de flics, postées aux carrefours... sûrement "au cas où". Suite à ça, on continue la soirée dans un autre bar où on décide de s'organiser d'établir une liste de contact, de relayer l'info par les journaux locaux, de se faire faire des certificats de santé certifiant du choc de l'agression, physique comme psychologique, d'aller porter plainte, etc... 4 iront le soir même aux urgences, à cause de la lacrymo, 2 se seront fait apparemment embarqués alors qu'il était parti porter plainte en solo, et les autres ne dormiront pas de la nuit.

Je pense avoir relaté la situation assez justement, sans exagérer et sans rentrer dans une plainte anti keufs, juste la vérité et les ressentis a chaud. Essayer de relayer l'info ou vous pouvez, on n'a pas de nouvelles de nos compères mais on peut s'attendre a avoir besoin de soutien. Faites tourner un max, et si j'ai oublié des faits qui pourraient servir, ceux qui étaient la merci de les rajouter. De plus, il est super important d'aller voir le procureur le plus tôt possible, a titre individuel ou en petit groupe de 2,3 et d'expliquer qu'on a pas pu déposer plainte et expliquer le déroulement de la soirée à base de "je suis choqué, je ne comprends pas ", plutôt que "sale flic on va cramer ta mère" ok ;)

Le texte exprime bien mon ressenti de la soirée! Je pense qu'on peut juste rajouter qu'au moment du gazage un groupe d'un vingtaine de personnes a réussi à ouvrir une fenêtre au fond du bar qui donne sur une cour intérieure d'environ 3 ou 4 m carrés! Tout le monde gerbait, pleurait, hurlait, crachait à mort et les flics eux restaient persuadés qu'on s'était tout simplement enfuis alors ils se sont mis à nous courir après en passant par l'extérieur du bar (inutilement puisqu'on était dans une impasse). Quand ils ont enfin compris leur connerie ils se sont ramenés à 5 ou 6 (enfin c'est ce qu'on voyait de cette petite cour surnommée "clapier") gazeuses prêtes à être à nouveau utilisées sur un groupe de gens en larmes demandant seulement qu'on les laisse tranquilles histoire de respirer. Un regard méprisant, et un sentiment d'humiliation qui naît forcément instantanément. Finalement ils nous disent seulement de sortir mais bon il faut bien qu'ils en rajoutent, alors ils nous poussent comme du bétail et nous agrippent comme si on était des dangereux tueurs! Une amie qui est tombée pendant la panique saigne à mort du genou et boîte. Un flic la pousse violemment pour qu'elle avance plus vite! Finalement arrivés dans la rue on voit toutes ces bagnoles de flics sans trop comprendre ce qui se passe! Une bonne douzaine apparamment! Ça paraît hallucinant puisqu'il n'y a eu aucun mouvement de violence de notre part à part quelques joutes verbales! Un peu plus tard on apprend que quatre personnes se sont fait gazer une deuxième fois alors qu'elles s'étaient réfugiés dans les chiottes! Pas besoin de faire un dessin quant à la taille que peuvent faire les chiottes!

La réaction de ces flics me paraît tout simplement inhumaine et je ne comprends toujours pas comment ils ont pu en arriver là et quels sont nos torts dans l'histoire! Faites tourner à mort sérieux! Ce qui s'est passé hier soir est vraiment grave!"

ANNEXE 3

Article du Populaire du Centre, édition du 24 janvier 2009

FAITS DIVERS

LIMOGES ■ Des larmes plein la bière...

Les clients du "Teddy Beer", rue Delescluze, n'en reviennent toujours pas. Jeudi soir, vers 23 h 40, le nez dans leurs bières, ils ont soudain vu débarquer deux policiers, venus interroger un individu soupçonné de vol un peu plus tôt dans l'après-midi dans une galerie d'art de l'avenue des Coutures. Son complice présumé, lui, avait été "cueilli" juste avant, dans la rue. L'homme n'oppose aucune résistance et tout ce petit monde ressort du bar... sous les remarques un peu acerbes de certains clients. La tension monte alors d'un cran, les renforts de police arrivent (ils seront au total une dizaine), et les gaz lacrymogènes fusent, à l'intérieur. La panique gagne alors le petit bar et ses clients pris au piège. La police interpelle trois d'entre eux, pour outrage et rébellion, « avec une violence disproportionnée, très choquante pour tout le monde », selon des témoins. Une fois le calme revenu, et les toux et larmes calmées, plusieurs clients décident de se rendre au commissariat pour porter plainte et voir, si possible, leurs amis interpellés : deux d'entre eux seront alors interpellés à leur tour, pour alcoolémie. Les deux présumés voleurs, âgés de 22 et 23 ans, répondront de leur acte en avril. Pour les trois clients accusés d'outrage et rébellion, âgés eux de 18, 20 et 24 ans, ce sera en juin. Plusieurs personnes se trouvant dans le bar ont été incommodées par les gaz. ■

ANNEXE 4**Article du Populaire du Centre, édition du 31 janvier 2009**

4 SAMEDI 31 JANVIER 2009 LE POPULAIRE DU CENTRE

Région → Actualité**FAITS DIVERS** ■ Le jeudi 22 janvier, la police avait utilisé des lacrymogènes dans un bar de la rue Delescluze**Enquête sur une interpellation musclée**

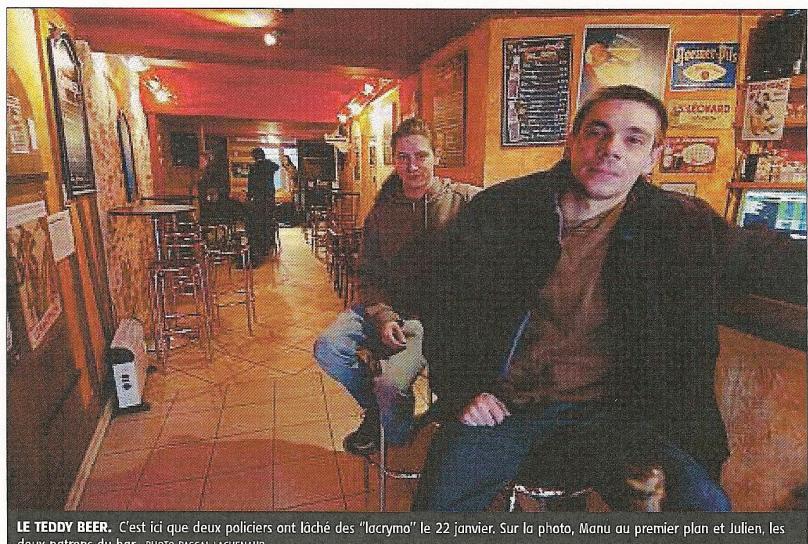
Le procureur de la République de Limoges a demandé des audiences complémentaires dans le cadre de l'utilisation de gaz lacrymogènes par la police dans un bar de Limoges. Les jeunes dénoncent un dérapage. La police affirme avoir utilisé la force nécessaire.

Franck Lagier
franck.lagier@centrefrance.com

La police de Limoges a-t-elle dérapé ou l'utilisation de gaz lacrymogènes dans un bar du centre-ville était-elle au contraire justifiée ? Des enquêteurs de la Sureté départementale ont été chargés, par le procureur de la République de Limoges, de procéder à des audiences complémentaires afin de trouver réponse à cette question à la suite d'une intervention musclée de la police au bar le Teddy Beer, le 22 janvier.

« Au départ, l'intervention était justifiée »

Ce soir-là, une soirée sound-system est organisée, rue Delescluze. Vers 23 h 30, deux policiers interviennent dans le bar et interpellent un homme. Jusque-là, rien d'anormal selon le procureur de la République Olivier Tcherkessoff. « L'intervention des policiers était justifiée au départ. Ils devaient procéder à cette interpellation. Mais elle s'est déroulée dans des conditions difficiles. » Selon des témoins, certaines personnes dans le bar auraient



LE TEDDY BEER. C'est ici que deux policiers ont lâché des "lacrymo" le 22 janvier. Sur la photo, Manu au premier plan et Julien, les deux patrons du bar. PHOTO PASCAL LACHENAUD

« voulu s'expliquer et comprendre ». Les policiers disent avoir été copieusement insultés, encerclés et reconnaissent avoir utilisé leur "lacrymo" pour se dégager.

Les policiers ont finalement interpellé cinq personnes : deux pour l'affaire initiale concernant un vol de carte bleue et trois autres pour outrage et rébellion. Pour certains té-

moins, la police a utilisé des moyens totalement démesurés.

« J'ai vu les flics qui choppent les gazeuses et qui commencent à parquer tout le monde au fond du bar, comme des moutons. Les chaises tombent, les verres se brisent. Je choppe ma meilleure amie en pleurs et on se cale entre le comptoir et la vitre, histoire de se protéger des

gaz "lacrymo". Ça y est, les flics avancent et gazent pendant un moment. Les gens se mettent à genoux, suffoquent, vomissent [...]. On a l'impression d'être dans une mauvaise série B [...], ça nous fait vraiment flipper, les gens pleurent, sont énervés... », indique un internaute dans un mail.

Pour le procureur Tcherkessoff, « des audiences

complémentaires ont été réalisées pour comprendre le comportement des uns et des autres, de manière à obtenir une enquête totalement transparente. »

« Aucune faute n'a été commise », selon le commissaire Fredou

Réaction : « Ils ont répondu de manière excessive »

Emmanuel, patron du bar, nous a donné sa version des faits, hier.

« Ce jeudi-là, un mec est rentré en courant dans le bar et a été interpellé par des policiers. Il avait apparemment commis un vol. Des clients, c'est vrai, se sont interposés. Ils n'avaient certainement pas à faire ça, mais les policiers ont répondu d'une manière

excessive. Les policiers sont sortis, ont été suivis par des clients qui râlaient. Ils sont rentrés de nouveau dans le bar et ont lâché des bombes "lacrymo". Pour cinq ou six personnes qui râlaient à la suite d'une interpellation, ce sont 40 personnes qui ont eu droit aux "lacrymo". C'est à mon sens une réponse exagérée par rapport à la réaction de ces clients. » ■

Hier après-midi, le commissaire Helric Fredou a apporté une version bien différente de celles données par les jeunes gens dans le bar. « Aucune faute n'a été commise. Les policiers de la canine sont intervenus en prenant

soin de laisser le chien dans la voiture, pour ne pas créer de tensions. Ils étaient en tenue, ont interpellé un jeune à l'extérieur pour le vol de carte bleue et un autre dans le bar. A noter qu'ils ont également prévenu le patron du bar avant l'interpellation. A ce moment-là, des jeunes éméchés ont pris à partie les fonctionnaires. L'un d'eux a tenté de s'emparer de l'arme de service d'un policier. Les deux fonctionnaires, encerclés par quarante jeunes, ont utilisé les "lacrymo" pour pouvoir sortir. Ensuite, c'est à l'extérieur que d'autres jeunes gens éméchés ont insulté les policiers. Trois d'entre eux ont été interpellés pour outrage et rébellion. Deux étaient ivres (1,20 g/l et 1,80 g/l d'alcool dans le sang). »

Les trois personnes interpellées seront présentes le 16 juin, à 8 h 30, devant le tribunal correctionnel de Limoges. Dans les lettres ou les mails que notre journal a reçus, des témoins assurent que la police a refusé de prendre leur plainte. Le commissaire Helric Fredou est, sur ce point, catégorique. « S'ils veulent déposer plainte, ils peuvent venir au commissariat, nous la prendrons. Sinon, ils peuvent également envoyer un courrier au procureur de la République. » ■

SUR LE NET

Réactions. Vous pouvez réagir à cette affaire, ou apporter votre témoignage, sur notre site Internet, www.lepopulaire.fr

ANNEXE 5

Article de l'Echo du Centre, édition du 24 janvier 2009

Limoges • FAITS DIVERS

Polémique autour d'une interpellation

Indignation, incompréhension dans la rue Delescluzes, en centre ville. L'interpellation de deux hommes par la police dans un bar a dégénéré, jeudi soir.

A basourdis. Voilà dans quel état se trouvent les protagonistes de l'aventure qui s'est déroulée au bar le Teddy Beer, jeudi soir.

23h30. Une brigade apprend que deux Limougeauds de 22 et 23 ans, recherchés pour un vol de sac à main depuis quelques heures, sont dans le secteur. Deux agents interpellent le premier homme dehors et, apercevant le deuxième protagoniste à l'intérieur, la police pénètre dans le pub. Le bar est plein. Une quarantaine de personnes est venue pour une soirée étudiante. Finalement un des agents fend la fou-

le jusqu'au fond de la petite salle. Le suspect serait interpellé «de façon musclée», d'après les témoins. Choquée par «l'agressivité et les manières» de la police, une dizaine de personnes accompagne le départ en protestant. «Rien ne justifiait une telle force», tient à rappeler le patron. «Certains ont cherché de l'air par la fenêtre mais la plupart est sortie avec les yeux qui brûlaient, incapables de réagir. Moi le premier.» «C'est la procédure dans ce cas», rétorque la police.

Trois hommes de 18, 20 et 18 ans qui avaient protesté au

moment de l'interpellation ont été placés en garde-à-vue pour

genes et en font usage avant de ressortir, eux-mêmes incommodés par les gaz. La porte se referme. Mouvement de panique à l'intérieur.

«Un bruit assourdissant, les gens qui s'agitent, les tables, chaises et verres qui se renversent», explique le patron. «Certains ont cherché de l'air par la fenêtre mais la plupart est sortie avec les yeux qui brûlaient, incapables de réagir. Moi le premier.» «C'est la procédure dans ce cas», rétorque la police.

Trois hommes de 18, 20 et 18 ans qui avaient protesté au

moment de l'interpellation ont été placés en garde-à-vue pour

outrage et n'ont été libérés qu'hier après-midi. Entre temps, huit autres personnes se seraient présentées au CHU pour y recevoir des soins.

Dans la nuit, une vingtaine de personnes aurait rejoint le commissariat pour déposer plainte : refus et menaces de garde à vue selon eux. Elles se seraient représentées hier. «Impossible cette fois.» La plupart compterait se manifester auprès du Parquet avec l'espoir que ce dernier fasse toute la lumière sur l'histoire malheureuse dont ils ont été les protagonistes. Parmi eux, le patron de l'établissement.

JULIE CARNIS

L'ÉCHO • 6 • SAMEDI 24 JANVIER 2009

ANNEXE 6

Article de l'Echo du Centre, édition du 27 janvier 2009

TEDDY BEER : LE PROCUREUR A DEMANDÉ UNE ENQUÊTE DE COMMANDEMENT

Le procureur Olivier Tcherkessoff a indiqué qu'il avait demandé au DDSP (directeur départemental de la sécurité publique), une enquête de commandement dans le cadre des interpellation de jeudi soir au Teddy Beer. Le commissaire Martine Coudert devra donc vérifier que ses policiers ont bien respecter la procédure dans cette affaire.

ANNEXE 7

Lettre de saisine de la Commission Citoyens-Justice Police

V [REDACTED] C [REDACTED]
[REDACTED]
87000 LIMOGES

Commission Citoyens-Justice-Police
40 rue Charles Silvestre

87000 LIMOGES

Objet : saisine de la commission

Limoges, le 5 mai 2009

Lettre recommandée avec AR

Mesdames, Messieurs,

Je tiens à porter à votre connaissance les faits suivants et souhaite que vous puissiez mener une enquête sur le comportement des policiers dans la soirée du samedi 22 janvier 2009.

Après une soirée organisée à la faculté de lettres où je suis étudiant en 3^{ème} année d'histoire, nous décidons, des amis et moi de nous rendre à un « sound système » qui avait lieu au « Teddy Beer » rue Delescluze à LIMOGES.

La soirée était tranquille et se déroulait dans une bonne ambiance lorsque deux hommes entrent dans le bar, l'un d'eux est en uniforme de police. Son collègue interpelle une personne dans le bar qui dansait. Celle-ci était de dos et est attrapée par derrière au niveau de la gorge par l'un des deux hommes en lui criant « tu te calmes » plusieurs fois alors que le jeune homme interpellé n'opposait aucune résistance.

Les gens présents dans le bar se demandent ce qui se passe. Nicolas, un des organisateurs de la soirée questionne le policier par des questions du genre « que se passe-t-il ? »

Les policiers sortent avec la personne qu'ils viennent d'interroger.

La porte du bar est refermée par les personnes présentes à l'intérieur.

Mais les policiers rentrent dans le bar et attrapent Nicolas, nous comprenons qu'il est en train de se faire interroger. De plus les policiers pratiquent une deuxième interpellation, en l'occurrence celle de Julien.

Le bar se questionne de plus belle avant que les policiers, trois me semble-t-il, rentrent dans le bar ; la foule recule vers le fond du bar, pour ma part, par peur.

Là les policiers sortent des bombonnes de gaz lacrymogène et « gazent » le bar.

Un mouvement de panique pousse les gens présents dans le bar à trouver un peu d'air. Je cris « ouvrez les fenêtres » et là à notre grande surprise la petite fenêtre débouche sur une petite cour dans laquelle nous sortons.

Nous crions de douleur, les yeux pleurent et la gorge brûle et pique. Je m'assure que mes proches sont là et vont bien. Sarah, qui va très mal, est difficile à calmer, elle me fait très peur.

Quelques minutes passent sans que l'effet du gaz se dissipe. Là de nombreux policiers (entre 6 et 10) pénètrent à nouveau dans le bar, le traversent et s'arrêtent à la fenêtre nous menaçant de leur gazeuse. Les gens crient « stop, on arrête », nous n'opposons aucune résistance, nous levons les mains en signe de pacifisme. Un par un nous passons la fenêtre sous l'ordre (et les insultes) des policiers, nous traversons le bar et sortons dans la rue.

Nous nous apercevons alors qu'un gros dispositif policier a été déployé.

Je vois Mathieu, menotté dans le dos, un genou sur la nuque allongé dehors sous une pluie battante.

Peu à peu les policiers s'en vont. Une fois seuls, certains décident d'aller au Commissariat déposer plainte ; je préfère rester avec mes meilleurs amis pour les soutenir et les aider.

Nous avons été bouleversés et apeuré par ce comportement policier totalement injustifié car s'il y a eu dans le bar des phrases de protestations et des questions lors de l'interpellation particulièrement musclée du jeune homme, il n'y a jamais eu d'agressivité, ni encore moins de menace, d'insulte ou de violence de notre part.

L'arrestation de nos amis et le gazage du bar ne peuvent absolument pas se justifier par notre comportement.

Par contre, nous avons constaté que les policiers étaient eux très agressifs, provocateurs et avaient totalement perdu leur sang froid.

Plusieurs personnes (15), victimes de ces agissements, ont déjà déposé plainte entre les mains de Monsieur le Procureur de la République par l'intermédiaire de Maître Stéphane CHAGNAUD et de Maître Edith VERGER-MORLHIGEM.

Six personnes qui n'ont pas souhaité déposer plainte sont néanmoins prêtes à témoigner.

Dans l'attente de vos investigations et restant à votre disposition pour toute précision complémentaire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à ma parfaite considération.



ANNEXE 8

Lettre de J.A., co-gérant du Teddy Beer

A [REDACTED] J [REDACTED]
gérant SARL TEDDY BEER
22 rue Delescluze
87000 Limoges
05 55 33 70 14
teddybeer87@hotmail.fr

A l'antenne de la Ligue des Droits de l'Homme Haute Vienne.

Madame, Monsieur.

Suite à la parution dans la presse locale d'un article expliquant la création de l'antenne Haute Vienne, visant à donner suite à certaines affaires concernant des litiges entre force de l'ordre et citoyens, je me permets de vous contacter au sujet d'une affaire nous concernant.

En effet, le 22 janvier dernier, la police est venue interroger une personne au sein de notre établissement. Certains de mes clients ont protesté sur la manière dont l'intervention s'est déroulée, et s'en sont pris verbalement aux forces de l'ordre. La situation a ensuite dégénéré, et la police a finalement utilisé des gaz lacrymogènes pour mettre fin à l'histoire.

Cet événement a fait l'objet de plusieurs articles dans la presse locale, et une de vos consœurs de la LDH de Poitiers est venue nous entendre à ce sujet.

A ce jour, c'est vingt et une plaintes qui ont été déposées par nos clients contre les forces de l'ordre. E [REDACTED] T [REDACTED] et moi même J [REDACTED] A [REDACTED], gérants du TEDDY BEER, n'avons pas voulu porter plainte, par crainte de déclencher une guerre que nous n'aurions pu gagner.

Mais deux mois après les faits, la préfecture qui nous contacte et nous informe que nous allons être sous le coup d'une fermeture administrative d'une durée encore indéterminée; pour trouble de l'ordre public.

Durant le rapport contradictoire fait à la préfecture, nous avons constaté que tout ce que l'on nous reproche date de ce 22 janvier, où la police avait usé de manière disproportionnée de sa force et choqué tous nos clients, et témoins de cette intervention.

Une précédente conversation avec monsieur F [REDACTED], commissaire de la police de Limoges, avait apaisé notre colère, car celui ci nous avait dit qu'il n'y aurait pas de suite. Ce n'est malheureusement pas le cas, puisqu'il s'avèrerait que les policiers mis en cause ce soir là auraient porté plainte contre nous, aux dires des services de la préfecture.

Nous nous sentons la cible d'un acharnement policier, qui pourrait se justifier de manière sous-jacente par le fait que nous avons organisé des concerts de soutien, entre autre aux inculpés de Tarnac, et que certains partis politiques se réunissent parfois dans nos locaux.

C'est à ce sujet que nous voulons prendre contact avec vous, dans le but de mettre à jour éventuellement ce caractère discriminatoire aux yeux des forces de l'ordre, qui nous affaiblit non seulement d'un point de vue administratif, mais aussi économique.

Nous faisons en ce moment même signer des pétitions de soutien, contre la fermeture du TEDDY BEER, et nombre sont ceux qui sont indignés par ce qui nous arrive.

Nous nous sentons désarmés, et ne pouvons financièrement faire appel à un avocat pour nous défendre.

Merci donc de prendre contact avec nous, pour discuter d'éventuelles solutions à ce sujet.
Cordialement.

ANNEXE 9

Communiqué de la Commission Citoyens-Justice Police



Citoyens - Justice - Police

**Commission nationale sur les rapports entre les citoyens et les forces de sécurité,
sur le contrôle et le traitement de ces rapports par l'institution judiciaire**

Antenne de Haute-Vienne

COMMUNIQUE

Limoges, le 27 mai 2009

Mission d'enquête : « TEDDY BEER »

L'antenne de la Haute-Vienne de la Commission nationale Citoyens-Justice-Police a été saisie par un des consommateurs du bar TEDDY BEER, témoin des conditions dans lesquelles les forces de l'ordre ont interpellé une personne présente dans ce bar, le 22 janvier 2009.

Cette interpellation a fait l'objet d'incidents dont des personnes présentes dans l'établissement disent avoir été victimes.

L'antenne de la Haute-Vienne de la Commission nationale Citoyens-Justice-Police, composée de la Ligue des droits de l'Homme, du Syndicat des Avocats de France et du Syndicat de la Magistrature, constitue une mission chargée d'enquêter sur les circonstances et le déroulement de l'intervention policière.

La mission recueillera les témoignages de toutes les parties.

Elle est composée de :

- Victoire Dimouti et Jacques Torres de la Ligue des droits de l'Homme,
- Maître Virginie Roux et Maître Josette Rejou du Syndicat des Avocats de France,
- Anne Maffre du Syndicat de la Magistrature.

Elle rendra public son rapport.

Correspondance

COMMISSION CITOYENS-JUSTICE-POLICE

LGDEH 40, rue Charles Silvestre – 87100 LIMOGES

Tel : 05 55 71 33 06

ANNEXE 10

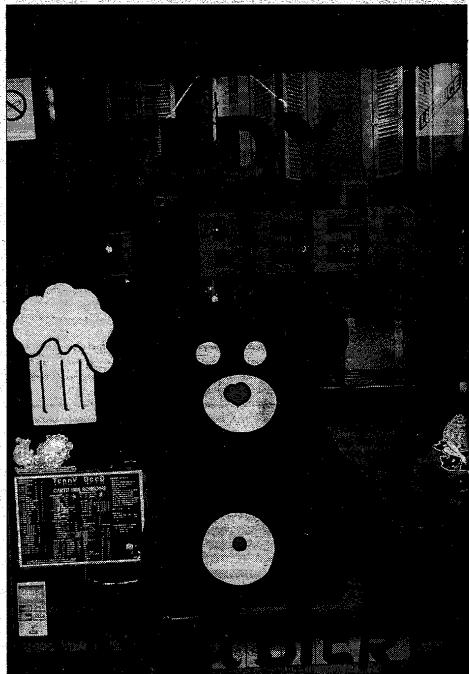
Article du Populaire du Centre, édition du 29 mai 2009

4 VENDREDI 29 MAI 2009 LE POPULAIRE DU CENTRE

Région

LIMOGES

Une enquête parallèle sur les interpellations du "Teddy Beer"



ENQUÊTE. Une intervention policière controversée dans le bar de nuit limougeaud sera examinée de près par des "sages".

ARCHIVES PASCAL LACHENAUD

L'intervention policière au bar le "Teddy Beer", le 22 janvier, où les policiers avaient utilisé du gaz lacrymogène, avait fait beaucoup de bruit à Limoges.

Avait-ils usé de la force strictement nécessaire pour interroger deux hommes soupçonnés de délit ? Ou avaient-ils au contraire dépassé les limites, comme l'affirmaient des jeunes gens témoins des faits ? Entre la version policière et la version des jeunes gens, difficile de se faire une idée juste, précise et surtout objective.

La commission nationale citoyens-police-justice va s'efforcer de répondre à cette question. L'antenne locale de cette commission, saisie par un consommateur du "Teddy Beer", a annoncé hier qu'elle allait se pencher sur le sujet. « L'antenne de la Haute-Vienne composée de la Ligue des droits de l'homme, du Syndicat des avocats de France et du Syndicat de la magistrature constitue une mission chargée d'enquêter sur les circonstances et le déroulement de l'intervention policière. » Elle recueillera les témoignages de toutes les parties. Anne Maffre pour le syndicat de la magistrature, Virginie Roux et Josette Réjou, avocates au barreau de Limoges et membres du syndicat des avocats de France, ainsi que Victoire Dimouti et Jacques Torres de la Ligue des droits de l'homme composeront cette commission. ■

F.L...

Article de l'Echo du Centre, édition du 29 mai 2009



ANNEXE 11

ITT de M.J.

le 23 Janvier 2009

GROUPE MÉDICAL - Tél. : 05 55 05 26 36

3, avenue de la République - 87170 ISLE

Dr E. GAUDILLERE - Dr B. COQUILLAUD - Dr V. PACAUD

Docteur Bruno COQUILLAUD

De la Faculté de Médecine de Limoges

Médecine Générale

87 1 02285 1 0 242

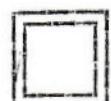
Consultations sans rendez-vous
les Lundi et Jeudi de 13 h à 16 h

Pour les consultations sur rendez-vous
téléphoner au 05 55 05 26 36

je pourvois Dr Coquillard
certifié avoir examiné ce
jeu monsieur J. [REDACTED]
M. [REDACTED] né le 31 mars 1984
à Limoges [REDACTED] [REDACTED]
à Limoges. J'ai constaté
- excavation superficielle de 2 cm de
l'oreille sur le genou droit
- Plusieurs tracés petits bleuâtres
au niveau du poignet droit avec
mobilisation subtile du poignet
- Excavation au niveau de l'épaule
gauche
- Excavation au niveau cervical
en regard du cartilage thyroïde
- Excavation sur le menton, le
joue gauche, entre l'œil et l'oreille
du côté gauche.
- Notion de douleur palpatoire sur le
menton parmi la gauche

87020952400100

le Docteur COQUILLAUD est absent le Mercredi.
Membre d'une A.G.A., règlement par chèque accepté.



GROUPE MÉDICAL - Tél. : 05 55 05 26 36

3, avenue de la République - 87170 ISLE

Dr E. GAUDILLERE - Dr B. COQUILLAUD - Dr V. PACAUD

Docteur Bruno COQUILLAUD

De la Faculté de Médecine de Limoges

Médecine Générale

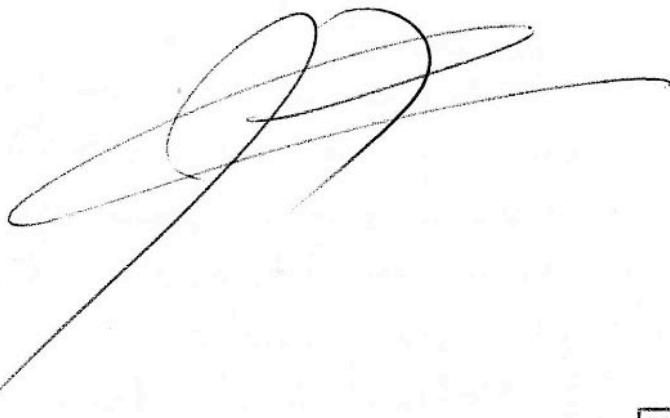
87 1 02285 1 0 24 2

Consultations sans rendez-vous
les Lundi et Jeudi de 13 h à 16 h

Pour les consultations sur rendez-vous
téléphoner au 05 55 05 26 36

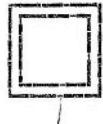
*L'ensemble de ces
consultations est
à l'origine d'une
ITT inférieure
à huit jours*

*Certificat fait à la demande
du patient et remis en main
propre pour servir et faire
valoir ce que de droit*



8H020952400100

le Docteur COQUILLAUD est absent le Mercredi.
Membre d'une A.G.A., règlement par chèque accepté.



ANNEXE 12

Article de l'Echo du Centre, édition du 31 janvier 2009

TEDDY-BEER : LA POLICE SOUTIENT SES AGENTS

L'enquête se poursuit dans le cadre de l'interpellation, le jeudi 22 janvier, de trois jeunes gens pour outrage et rébellion dans le bar le Teddy-Beer, rue Delescluze à Limoges. Cette intervention de la brigade canine au cours de laquelle le gaz lacrymogène avait été utilisé contre les occupants de l'établissement avait suscité le plus grand émoi chez les personnes témoins des faits (*notre édition du 24 janvier*). Des auditions complémentaires ont eu lieu à la demande du Procureur et l'enquête se poursuit. Néanmoins, à ce stade des événements le commissaire chargé de l'enquête a tenu à signaler qu'il n'avait «*sur la base des preuves réunies pour l'heure aucune raison de remettre en cause la moralité de ces agents*», qui ont agi selon lui, «*quoique cela puisse provoquer l'émoi, selon les méthodes et techniques en vigueur, par ailleurs préconisées dans leur formation*».

ANNEXE 13

Demande de rendez-vous adressée au sous-brigadier P.B.



Citoyens - Justice - Police

Commission nationale sur les rapports entre les citoyens et les forces de sécurité,
sur le contrôle et le traitement de ces rapports par l'institution judiciaire

M. B. [REDACTED]

Hôtel de Police
84, avenue Emile Labussière
87100 - Limoges

Limoges, le 14 février 2010

Objet : Affaire du Teddy Beer

Monsieur,

Une antenne de la commission nationale Citoyens-Justice-Police composée de la Ligue des droits de l'Homme (LDH) du Syndicat des avocats de France (SAF) et du Syndicat de la Magistrature (SM), s'est constituée en avril dernier en Haute-Vienne.

Sur le fondement d'une saisine d'un des consommateurs présents, témoin des conditions dans lesquelles les forces de l'ordre ont interpellé une personne présente dans l'établissement LE TEDDY BEER, le 22 janvier 2009 et faisant état d'incidents dont des personnes se disent avoir été victimes lors de cette interpellation, l'antenne de Haute-Vienne a créé une mission chargée d'enquêter sur les circonstances et le déroulement de l'intervention policière.

Cette mission dont l'existence a été rendue publique le 27 mai 2009 et composée de :

- Victoire Dimouti, et Jacques Torres de la Ligue des droits de l'Homme, auxquels s'est adjoint, par la suite, Alain Puech,
- Maître Virginie Roux et Maître Josette Rejou du Syndicat des Avocats de France,
- Anne Maffre du Syndicat de la Magistrature.

Cette commission a entendu un certain nombre de témoins des incidents survenus à l'occasion de l'intervention des forces de l'ordre. Les informations recueillies nous interrogent.

Aussi, conformément aux principes et aux règles de fonctionnement de la Commission Citoyens-Justice-Police, les membres de la mission, soucieux de procéder à une enquête contradictoire et objective, souhaitent pouvoir vous rencontrer.

Nous proposons de vous rencontrer dans nos locaux, 40 rue Charles Silvestre à Limoges, à l'une des dates suivantes :

- Le mardi 2 mars à 16h
- le mercredi 3 mars à 14h
- le jeudi 11 mars à 15h

Vous voudrez bien nous préciser votre choix par téléphone 05 55 71 33 06 ou par courrier.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sincères salutations

Pour l'antenne de la commission Citoyens-Justice-Police


ALAIN LEBUGLE
Président de la section de Limoges de la LDH

Correspondance

COMMISSION CITOYENS-JUSTICE-POLICE

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME 40 rue Charles Silvestre - 87100 LIMOGES

Tel. 05 55 71 33 06

ANNEXE 14

Demande de rendez-vous adressée au brigadier-chef D.C.



Citoyens - Justice - Police

**Commission nationale sur les rapports entre les citoyens et les forces de sécurité,
sur le contrôle et le traitement de ces rapports par l'institution judiciaire**

M. C [REDACTED]

Hôtel de Police
84, avenue Emile Labussière
87100 - Limoges

Limoges, le 14 février 2010

Objet : Affaire du Teddy Beer

Monsieur,

Une antenne de la commission nationale Citoyens-Justice-Police composée de la Ligue des droits de l'Homme (LDH) du Syndicat des avocats de France (SAF) et du Syndicat de la Magistrature (SM), s'est constituée en avril dernier en Haute-Vienne.

Sur le fondement d'une saisine d'un des consommateurs présents, témoin des conditions dans lesquelles les forces de l'ordre ont interpellé une personne présente dans l'établissement LE TEDDY BEER, le 22 janvier 2009 et faisant état d'incidents dont des personnes se disent avoir été victimes lors de cette interpellation, l'antenne de Haute-Vienne a créé une mission chargée d'enquêter sur les circonstances et le déroulement de l'intervention policière.

Cette mission dont l'existence a été rendue publique le 27 mai 2009 et composée de :

- Victoire Dimouti, et Jacques Torres de la Ligue des droits de l'Homme, auxquels s'est adjoint, par la suite, Alain Puech,
- Maître Virginie Roux et Maître Josette Rejou du Syndicat des Avocats de France,
- Anne Maffre du Syndicat de la Magistrature.

Cette commission a entendu un certain nombre de témoins des incidents survenus à l'occasion de l'intervention des forces de l'ordre. Les informations recueillies nous interrogent.

Aussi, conformément aux principes et aux règles de fonctionnement de la Commission Citoyens-Justice-Police, les membres de la mission, soucieux de procéder à une enquête contradictoire et objective, souhaitent pouvoir vous rencontrer.

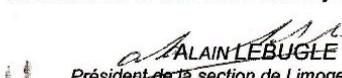
Nous proposons de vous rencontrer dans nos locaux, 40 rue Charles Silvestre à Limoges, à l'une des dates suivantes :

- Le mardi 2 mars à 14h
- le mercredi 3 mars à 15h
- le jeudi 11 mars à 16h

Vous voudrez bien nous préciser votre choix par téléphone 05 55 71 33 06 ou par courrier.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sincères salutations

Pour l'antenne de la commission Citoyens-Justice-Police


ALAIN LEBUGLE
Président de la section de Limoges de la LDH

Correspondance

COMMISSION CITOYENS-JUSTICE-POLICE

LIQUE DES DROITS DE L'HOMME 40, rue Charles Silvestre – 87100 LIMOGES

Tel : 05 55 71 33 06

ANNEXE 15

Demande de rendez-vous adressée au sous-brigadier P.L.



Citoyens - Justice - Police

**Commission nationale sur les rapports entre les citoyens et les forces de sécurité,
sur le contrôle et le traitement de ces rapports par l'institution judiciaire**

M. L. [REDACTED]

Hôtel de Police
84, avenue Emile Labussière
87100 - Limoges

Limoges, le 14 février 2010

Objet : Affaire du Teddy Beer

Monsieur,

Une antenne de la commission nationale Citoyens-Justice-Police composée de la Ligue des droits de l'Homme (LDH) du Syndicat des avocats de France (SAF) et du Syndicat de la Magistrature (SM), s'est constituée en avril dernier en Haute-Vienne.

Sur le fondement d'une saisine d'un des consommateurs présents, témoin des conditions dans lesquelles les forces de l'ordre ont interpellé une personne présente dans l'établissement LE TEDDY BEER, le 22 janvier 2009 et faisant état d'incidents dont des personnes se disent avoir été victimes lors de cette interpellation, l'antenne de Haute-Vienne a créé une mission chargée d'enquêter sur les circonstances et le déroulement de l'intervention policière.

Cette mission dont l'existence a été rendue publique le 27 mai 2009 et composée de :

- Victoire Dimouti, et Jacques Torres de la Ligue des droits de l'Homme, auxquels s'est adjoint, par la suite, Alain Puech,
- Maître Virginie Roux et Maître Josette Rejou du Syndicat des Avocats de France,
- Anne Maffre du Syndicat de la Magistrature.

Cette commission a entendu un certain nombre de témoins des incidents survenus à l'occasion de l'intervention des forces de l'ordre. Les informations recueillies nous interrogent.

Aussi, conformément aux principes et aux règles de fonctionnement de la Commission Citoyens-Justice-Police, les membres de la mission, soucieux de procéder à une enquête contradictoire et objective, souhaitent pouvoir vous rencontrer.

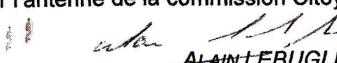
Nous proposons de vous rencontrer dans nos locaux, 40 rue Charles Silvestre à Limoges, à l'une des dates suivantes :

- Le mardi 2 mars à 15h
- le mercredi 3 mars à 16h
- le jeudi 11 mars à 14h

Vous voudrez bien nous préciser votre choix par téléphone 05 55 71 33 06 ou par courrier.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sincères salutations

Pour l'antenne de la commission Citoyens-Justice-Police


ALAIN LEBUGLE
Président de la section de Limoges de la LDH

Correspondance

COMMISSION CITOYENS-JUSTICE-POLICE

LIQUE DES DROITS DE L'HOMME 40, rue Charles Silvestre – 87100 LIMOGES Tel. 05 55 71 33 06

ANNEXE 16

Convocation du Président de la LDH de Limoges par le SRPJ



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DIRECTION CENTRALE
DE LA POLICE JUDICIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE
DE LA POLICE JUDICIAIRE
D'ORLEANS



SERVICE REGIONAL
DE POLICE JUDICIAIRE
DE LIMOGES

DIVISION ÉCONOMIQUE
ET FINANCIÈRE

LIMOGES, le 29 MARS 2010

Le Capitaine de Police
T [REDACTED] M [REDACTED]

Chef de la Division Économique et Financière
Du S.R.P.J de Limoges

A

Monsieur Alain LEBUGLE

Président de la section de Limoges
de la Ligue des Droits de L'homme

O B J E T : les instructions écrites de Monsieur le Procureur de la République près le TGI de Limoges en date du 18 mars 2010

Monsieur,

Dans le cadre des instructions citées en objet, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir vous présenter le jeudi 8 avril 2010 à 14h30 à l'adresse suivante :

Service régional de police judiciaire
Hôtel de police
84 avenue Emile Labussière à Limoges.

Si toutefois vous vous trouviez dans l'impossibilité d'honorer ce rendez-vous, vous pouvez me contacter au 05 55 14 32 76 afin de convenir d'une autre date.

Je vous rappelle que conformément aux dispositions de l'article 78 du Code de Procédure Pénale, toute personne convoquée pour les nécessités d'une enquête préliminaire par un Officier de Police Judiciaire est tenue de comparaître.

Veuillez croire, Monsieur, en ma parfaite considération.

Le Capitaine de Police
Chef de la Division Économique et Financière



ANNEXE 17

Première convocation du Président de la LDH de Limoges par le Procureur de la République



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE LIMOGES

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LIMOGES

PARQUET DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

LIMOGES, le 23 avril 2010

LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

à

M. LEBEUGLE Alain

OBJET : Convocation

N. REF. : 160/ASPG/10

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir vous présenter à mon cabinet le Vendredi 21 mai 2010 à 11 heures pour une affaire vous concernant.

Je vous prie d'agréer Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

M. GARRANDAUX